



Association Nationale Transgenre

BP 43670 • 54097 Nancy cedex

Tel : +33 (0)6 25 40 59 21

Courriel : info@ant-france.eu • www.ant-france.eu

Membre de la Fédération LGBT • Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine • Membre de TGEU

Communiqué de presse du 14 août 2013

Objet :

LGBT

Droit des personnes transgenres à l'école

Loi californienne AB 1266

Vincent Peillon

[Loi AB 1266 de protection des jeunes transgenres à l'école...](#)

[La Californie nous montre la voie !](#)

La loi permettant aux couples homosexuels de se marier en France a été saluée à juste titre comme une avancée importante. Elle ne doit cependant pas occulter les questions non résolues, en particulier les droits des personnes transgenres, le groupe humain le plus opprimé de toute la communauté LGBT française.

Pour les personnes transgenres, l'espoir est d'abord venu d'Argentine, où a été votée en 2012 la première loi au monde de protection de la diversité des identités de genre, en particulier le droit au changement d'état civil libre et gratuit. En 2013, l'espoir vient de Californie, premier État américain à voter une loi de protection des jeunes transgenres à l'école. Contrairement au harcèlement qui frappe en France les personnes transgenres au sein de l'Éducation nationale, qu'il s'agisse des professeurs ou des élèves, la Californie se saisit du problème : « Maintenant, chaque étudiant-e trans' en Californie pourra se lever le matin en sachant qu'il/elle pourra aller à l'école en étant lui/elle-même, avec la même chance de réussite que ses camarades. »

Une loi californienne exemplaire...

De nombreux établissements scolaires californiens avaient déjà expérimenté ce type de protection, et les résultats ont été excellents, faisant massivement reculer la violence physique et morale à l'égard des jeunes transgenres. Vivre ensemble, ça s'apprend d'abord à l'école.

Ratifiée par le gouverneur démocrate Jerry Brown, la loi AB 1266 concernera les enfants depuis le Kindergarten (l'équivalent de la dernière année d'école maternelle) jusqu'au cycle supérieur (soit la fin du lycée en France) et s'appliquera aux établissements publics, soit à plus de six millions d'enfants, même si la droite réactionnaire américaine et les intégristes religieux – le type d'alliance que celle nous avons vue en France autour de la manif pour tous les homophobes et transphobes – feront tout pour s'opposer à la protection des jeunes qui ne correspondent pas à leur vision étriquée et intolérante de la famille !

Association Nationale Transgenre

Association loi de 1901 • enregistrée à la préfecture de Meurthe et Moselle sous le n° W543003345
SIRET 530 483 734 00014 • Non soumise à la TVA (article 293B du CGI)

Dans l'école française, hélas, il n'y a pas de vacances pour la transphobie !

Depuis des années, l'Association nationale transgenre et de nombreuses associations LGBT s'adressent aux gouvernements français successifs pour demander des mesures de protection des jeunes transgenres au sein des établissements scolaires. En vain.

C'est ce que nous réclamons de nouveau à M. Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale. Trop d'élèves souffrent de harcèlement, d'insultes, de dénigrement voire d'agressions au seul motif de leur identité de genre. Cela doit cesser, et le Ministre doit veiller à ce que, dans l'Éducation nationale, on agisse concrètement en faveur des jeunes transgenres. Publier de belles circulaires évoquant l'identité de genre, c'est bien, empêcher dans les faits la persécution, les nombreux cas de déscolarisation et les suicides, c'est mieux !

Qu'est-ce qui est le plus important dans nos établissements scolaires ? Les vociférations homophobes et transphobes des réseaux intégristes, ou la protection et le respect dû à tous les enfants et adolescents de France, jeunes transgenres y compris ? Poser la question, c'est y répondre !

C'est pour évoquer ces problèmes, et demander au Ministre des mesures concrètes, que l'Association nationale transgenre demandera à être reçue avant la rentrée scolaire par M. Vincent Peillon.

Pour l'Association Nationale Transgenre,
Stéphanie Nicot
Porte-parole

Association Nationale Transgenre

BP 43670

54097 NANCY Cedex

Site Internet : www.ant-france.eu

Mail porte.parole@ant-france.eu

Mobile : +33 (0)6 14 69 63 51